

PROGRAMME DE FORMATION

Dégustation des vins bruts de cuve

<u>OBJECTIFS</u>	Etre capable d'identifier les défauts d'un vin et d'identifier les caractéristiques de vins bruts de cuve
<u>PRE-REQUIS</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Exploitants Agricoles – Conjointes Collaborateurs – Aides Familiaux – Salariés agricoles
<u>LIEU :</u>	Syndicat des Coteaux du Languedoc - Mas de Saporta - LATTES
<u>DATES :</u>	Les jeudis 03 et 10 avril 2012.
<u>CONTACTS :</u>	Jennifer LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59 <i>Assistante formation</i>
<u>INTERVENANT :</u>	Jean-Philippe GRANIER Œnologue Syndicat des Coteaux du Languedoc
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	Exposés participatifs - exercices de dégustation
<u>DUREE :</u>	14 heures
<u>PRIX :</u>	345 € (prise en charge par votre fonds de formation, le Fond Social Européen et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 0 € Autre public : nous consulter
<u>ATTESTATION</u>	Une attestation de stage est remise aux participants à la fin de la formation.

1ERE JOURNEE

9 h 00 - 17 h 00

Rappel des "fondamentaux" de la dégustation et exercices pratiques de révision :

- Aspects visuels, olfactifs et gustatifs.
- Vocabulaire associé

Identification des défauts :

- Reconnaissance des odeurs
- Défauts du vin
- Maladies du vin

2EME JOURNEE

9 h 00 - 17 h 00

Étude des caractères spécifiques des vins bruts de cuve:

- Vins de cépage
- Vins de terroir

à renvoyer le plus rapidement possible à
Jennifer LEBLOND - Service Formation - Chambre d'Agriculture de l'Hérault - Maison des Agriculteurs "A"
Mas de Saporta CS 10010 - 34 875 LATTES - Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95
mail : leblond@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel _____ Portable _____

Fax _____ Mail _____

Date et lieu de naissance : le _____ à _____

Production principale _____

Participera à la formation :

Dégustation des vins bruts de cuve 2011

Documents obligatoires à joindre :

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

○ **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA ¹

○ **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

○ **Pour les cotisants solidaires :**

- Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52

Fait à _____ le _____

Signature _____



¹ Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »